

que nous donnerons toute notre attention à cette matière."

M. MILLS : Je demanderai à l'honorable monsieur s'il ne serait pas d'avis de retrancher les mots : " nous comprenons que nous devons," dans la première ligne, et de les remplacer par ceux-ci : " nous sommes heureux d'apprendre que nous devons."

M. ANGLIN : Il est bon que l'on sache que plusieurs membres de ce côté de la Chambre objectent formellement à la teneur de presque toutes ces résolutions. Je ne saurais dire si le gouvernement avait l'intention de nous forcer à proposer des amendements aux résolutions et, grâce à sa forte majorité, nous imposer plusieurs défaites humiliantes afin de nous faire figurer en très-faible minorité, dans les journaux de la Chambre, au début de la session. Les termes mêmes des résolutions donnent naturellement lieu à des objections sérieuses. Ceux qui ont rédigé ce discours devaient savoir que ces termes n'étaient pas acceptables pour plusieurs membres de ce côté de la Chambre. Je ne sais pas si quelqu'un a l'intention de proposer un amendement. Je suppose même que personne n'a l'intention de provoquer une division sur l'adresse ou sur quelque paragraphe en particulier. Mais je crois que c'est notre devoir d'exprimer notre opinion devant le pays, tout en laissant passer l'adresse sans proposer d'amendements. Nous affirmons donc positivement que nous objectons à plusieurs déclarations des divers paragraphes, et que nous ne nous considérons aucunement liés par l'expression des opinions qu'on nous demande d'exprimer dans l'adresse. Ce protêt une fois entré, il serait peut-être aussi bien de laisser passer l'adresse paragraphe par paragraphe, sans faire aucune objection aux termes employés. Chacun semble désirer d'en finir avec l'adresse ce soir. Nous n'en finirions certainement pas si nous voulions seulement démontrer combien sont incompatibles plusieurs de ces paragraphes et comment ils ont été rédigés, peut-être de propos délibéré, pour nous mettre dans une fausse position devant la Chambre et le pays. Peut-être nous dégagerons-nous de toute responsabilité en déclarant une fois pour toutes que nous regardons toute cette adresse et plusieurs expressions qu'elle contient, ainsi que plusieurs déclara-

M. PLUMB.

tions qu'elle comporte, comme parfaitement incompatibles et contraires à l'opinion que nous avons du juste, et à la vérité sur l'état réel du pays.

M. MACDONNELL (Inverness, N.-E.) : Il y a une clause que je ne saurais laisser passer sans faire quelques observations, surtout sur la partie de cette clause qui nous demande de nous féliciter de ce qu'une partie du Nord-Ouest a été colonisée par des émigrés des autres provinces. Je ne comprends pas comment l'honorable ministre des chemins de fer et canaux peut soutenir cette clause. Je ne comprends pas comment l'honorable monsieur qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône peut également la soutenir. Est-il possible que les représentants de la province de la Nouvelle-Ecosse, d'où sont parties des milliers de personnes pour aller se fixer aux Etats-Unis et à Manitoba, puissent se féliciter de cette émigration, quand cette province est tellement pauvre, rendue même à la détresse, que les cultivateurs ont dû quitter le pays afin d'aller chercher ailleurs les moyens de gagner leur vie ? C'est aussi un fait que nombre de nos mineurs ont quitté la province de la Nouvelle-Ecosse. Est-ce pour améliorer leur position ? Je le suppose ; car elle demande amélioration. Mais je ne vois là aucune raison de nous féliciter, et je ne puis laisser passer cette clause sans entrer mon protêt.

La motion est adoptée.

Il est proposé :

" 5. Que nous apprenons avec la plus grande satisfaction que les travaux de construction du chemin de fer du Pacifique canadien, du lac Supérieur à la Rivière-Rouge, ont été poussés avec toute la rapidité possible ; qu'il n'y a aucun doute que cette section sera ouverte au trafic au temps fixé par les contrats ; qu'une autre section de près de cent milles de long, s'étendant de la Rivière-Rouge à la frontière occidentale de Manitoba, a été donnée à l'entreprise, en vertu des pouvoirs accordés par le parlement à la dernière session ; que des soumissions seront demandées prochainement pour une autre section de cent milles, commençant à la frontière ouest de Manitoba et devant servir de continuation à la première ; et que ces deux sections, qui traversent un des pays les plus fertiles du monde, le doteront avant peu d'une voie de communication magnifique. Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés qu'à la suite de l'exploration de la ligne entre le Port Simpson et la Passe de la rivière aux Pins, ainsi que dans la région de la rivière de la Paix, il a été décidé d'adopter le tracé de Burrard-Inlet ; que l'entreprise a été donnée, par contrat, pour la construction de cent vingt-